

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

M GUILLAUME GABRIEL
OU MME GUILLAUME EUN-HWA
LES NANGUES
18 RUE LEON BLUM
94350 VILLIERS SUR MARNE

Vos références

N° fiscal (vous) (C) : 00 73 459 662 346
N° fiscal (conjoint) (C) : 30 06 578 528 163
Référence de l'avis : 19 94 7556245 25

Identification de votre imposition :
Département : 940
VAL DE MARNE
Commune : 079
VILLIERS SUR MARNE
Lieu d'imposition : 0686
16 RUE LEON BLUM

Numéro FIP : 940 22 10 3211029789 3
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 18/10/2019
Date de mise en recouvrement : 31/10/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le **16/12/2019** **57,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 57,00 € *
Montant de votre contribution
à l'audiovisuel public 0,00 €

* **Votre taxe d'habitation est de 57 €.**
Sans la réforme nationale, elle serait de 162 €.

94101

Vous êtes redevables du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (Montant à payer).

Vous pouvez payer :

- en ligne ou adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le premier jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales).

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
940221032110297893	M GUILLAUME GABRIEL ET MME GUILLAUME EUN HWA	S	37707	4,00 7

TAXE D'HABITATION 2019	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	464	464			
Valeur locative moyenne	4733	4733			
A • Général à la base					
B • Personne(s) à charge					
A - Par personne rang 1 ou 2	20 %				
T pour personne(s)					
E - Par personne rang 3 ou +	20 %				
M pour personne(s)					
E • Spécial à la base					
N • Spécial handicapé	10 %				
S					
Base nette d'imposition	464	464			
Taux d'imposition 2019	34,49 %	0,00584 %			Total des cotisations
Cotisations 2019	160	0			160
Cotisations lissées					
Dont Majoration Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2018	34,49 %	0,0059 %			
Rappel cotisations 2018	157	0			
Variation en valeur	+3	0			
Variation en pourcentage	+1,91 %	- %			
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2018 ET 2019					
	ANNEE 2018	ANNEE 2019	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion
(a) Cotisations	159	162		+1,89 %	Prélèvements :
(b) Allègements	0	105	+3	- %	- pour base élevée
(c) = (a) - (b) Somme à payer	111	57	+105	-48,65 %	- sur rés. secondaires
			-54		Plafonnement
					selon le revenu
					Dégrèvement TH
					- 105
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					
REGIME E					
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
0790878520P	Garage-parking		H	464	
<p>À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2019 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice). Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxe d'habitation est perçue par la commune.</p>					

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2019
Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** : **0 811 70 66 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H**
- ⇒ **Par courrier** : Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance :
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHAMPIGNY-SUR-MARNE - S.A.I.D. VILLIERS-PLESSIS
13 BRD GABRIEL PERI - 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX